



CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN SUD OCEAN INDIEN

Vote par consultation écrite du 8 au 23 août 2022

Délibération n° 01 / 2022

Désignation des représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien délibérant valablement,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L219-1 A relatif au Conseil national de la mer et des littoraux et R219-1-15 à R219-1-28 relatifs aux Conseils maritimes ultramarins de bassin ;
- VU le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 octobre 2015 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que le nombre de leurs représentants ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 1405 du 25 juillet 2022 portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien ;
- VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) en raison de la fin du mandat des membres du CMUB au 5 avril 2022 et du renouvellement de ses membres pour 3 années renouvelables par arrêté interpréfectoral du 25 juillet 2022 ;

DÉSIGNE les membres suivants pour représenter le bassin maritime Sud océan Indien au sein du collège des élus du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) :

Titulaires :

- Mr Wilfrid BERTILE
- Mr Marib HANAFFI

Suppléants :

- Mme Maya CESARI
- Mr Abdou DAHALANI

Adopté par consultation écrite du 8 au 23 août 2022 :

Vote Pour :..... 74.....

Vote Contre :.....00.....

Abstention :..... 00.....

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le ...24 août 2022.....

Le préfet de La Réunion



Jérôme FILIPPINI

Le préfet de Mayotte



Le préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Thierry SUGUET

Le préfet, administrateur
supérieur des TAAF



Charles GUISTI